

TARIFICATIONS 2022

<u>REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT</u>		
✓ Fixe (annuellement)		38 € HT
✓ Par m3 consommé		1.14 € HT
✓ Par m3 consommé (abonnés de Valdériès)		1.05 € HT
<u>REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT (Abonnés de Mirandol Bourgnounac et Milhavet)</u>		
✓ Fixe (annuellement)		23 € HT
✓ Par m3 consommé		1.05 € HT
<u>DROITS DE BRANCHEMENT</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Participation pour l'assainissement collectif – PAC - Construction neuve. 		
<ul style="list-style-type: none"> 1) Immeubles à usage d'habitation. <ul style="list-style-type: none"> a. Maison individuelle, groupe d'habitations, copropriété horizontale ou maisons de lotissement b. Semi-collectif ou collectif (à partir de 2 logements dans la même construction et d'une partie commune) 		1 300 € TTC 800 € TTC/logement
<ul style="list-style-type: none"> 2) Immeubles « assimilés comme domestiques ». <ul style="list-style-type: none"> a. 0 à 100 m² de surface plancher b. 101 à 300 m² de surface plancher c. 301 à 500 m² de surface plancher d. 501 à 1000 m² de surface plancher e. Au-delà 		1 300 € TTC 3 000 € TTC 4 000 € TTC 5 000 € TTC + 1 000 €/300 m ² sup
<ul style="list-style-type: none"> • Participation pour l'assainissement collectif – PAC - Construction existante. 		
<ul style="list-style-type: none"> 1) Immeubles à usage d'habitation. <ul style="list-style-type: none"> a. Maison individuelle, groupe d'habitations, copropriété horizontale ou maisons de lotissement b. Semi-collectif ou collectif (à partir de 2 logements dans la même construction et d'une partie commune) 		700 € TTC/logement 500 € TTC/logement
<ul style="list-style-type: none"> 2) Immeubles « assimilés comme domestiques ». <ul style="list-style-type: none"> a. 0 à 100 m² de surface plancher, b. 101 à 300 m² de surface plancher, c. 301 à 500 m² de surface plancher, d. 501 à 1000 m² de surface plancher e. Au-delà 		500 € TTC 1 300 € TTC 1 700 € TTC 2 100 € TTC 420 € TTC/300m ² supp
<ul style="list-style-type: none"> • Participation pour l'assainissement collectif – PAC – extension d'un bâtiment existant ≤ 2 fois surface initiale. 		500 € TTC
<ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} branchement de maison existante (PAC et travaux compris). 		800 € TTC
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux lors de la création de réseau. 		600 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux travaux de branchements. 		sur devis cf bordereau de prix
<ul style="list-style-type: none"> • Participation pour l'assainissement collectif – Lotissement communal STE CROIX 		4 500 € TTC
<u>FRAIS DE BRANCHEMENT DE LOTISSEMENT</u>		
✓ de 1 à 9 lots		3 000 € HT
✓ de 10 à 15 lots		4 000 € HT
✓ de 16 à 20 lots		5 000 € HT
✓ > 20 lots		8 000 € HT
Test de conformité des branchements avec réalisation d'un diagnostic		100 € HT
Dépotage de fosse septique ou toutes eaux à la station de Valarens (à compter de septembre 2006)		
✓ volume < 15 m ³ /jour		18 € HT/m ³
✓ volume > 15 m ³ /jour		15 € HT/m ³
Dépotage de fosses étanches d'épuration de Valarens		10 € HT/m ³
Dépotage des graisses saponifiées		50 € HT/m ³